

Commission de suivi de site

Géosel et Géométhane - Manosque

réunion du 1^{er} juillet 2016

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2016-159-011 DU 7 JUIN 2016

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

| | | |
|------------------|-----------------|----------|
| ELLUL Fabienne | SOUS-PRÉFECTURE | Présente |
| CHIROUZE Vincent | DREAL | Présent |
| CORTINI Sandra | SIDPC | Présente |
| MIANE Patrick | DDT | Présent |
| | ARS | Pouvoir |
| | DIRECCTE | |

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

| | | |
|-------------------|---------------------------------|---------|
| AUBERT Roland | CONSEIL DÉPARTEMENTAL | Excusé |
| DEVEDU Jean-Louis | MAIRIE DE DAUPHIN | |
| BRÈS Jacques | MAIRIE DE MANOSQUE | Présent |
| MILANI Jean-Paul | MAIRIE DE SAINT-MAIME | Présent |
| DELRIEU Stéphane | MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX | |
| CRETIN Gilles | MAIRIE DE VILLEMUS | Présent |
| CHABERT Denis | MAIRIE DE VOLX | Pouvoir |

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

| | | |
|--------------------|------------|---------|
| PELISSIER Mathias | GÉOSEL | Présent |
| LE RICOUSSE Gille | GÉOSEL | Présent |
| BUISSON Daniel | GÉOSEL | Présent |
| CHATAING Daniel | GÉOMÉTHANE | Présent |
| CORDOBA Christophe | GÉOMÉTHANE | Présent |
| NOE Jean-Michel | GÉOMÉTHANE | Présent |

COLLÈGE « SALARIÉS »

| | | |
|---------------------|------------|---------|
| SAILLE Christine | GÉOSEL | Présent |
| CHAGNET Jean-Pierre | GÉOSEL | Présent |
| VIGNERON Eric | GÉOSEL | Présent |
| GRONEK Stéphane | GÉOMÉTHANE | Excusé |
| TELLO Thierry | GÉOMÉTHANE | Présent |
| CONTRERAS Alain | GÉOMÉTHANE | Présent |

COLLÈGE « RIVERAINS »

| | | |
|------------------|----------|----------|
| SALICIS Benjamin | | Présent |
| BARRA Jean-Louis | | Présent |
| BERKI Clotilde | | Présente |
| TRAT Michèle | AEPI | Présente |
| BROCHIER JANINE | UDVN-FNE | Présente |
| AUDIBERT Marie | | Présente |

MEMBRE PERMANENT

| | | |
|---------------|--------|---------|
| POURTAIN Eric | CYPRES | Présent |
| | SDIS | |

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS**COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »**

| | | |
|-------------------------|--------|---------|
| VERGAERT Sylvain | DRÉAL | Présent |
| GOSSELIN Pascal | DDT 04 | Présent |
| CHAMPY Olivier | DDT 04 | Présent |

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

| | | |
|------------------------------|-------------------|---------|
| FREUDENREICH Jean-Luc | MAIRIE DE DAUPHIN | Présent |
|------------------------------|-------------------|---------|

COLLÈGE « RIVERAINS »

| | | |
|-----------------------|------|---------|
| HARDUIN Didier | AEPI | Présent |
|-----------------------|------|---------|

QUORUM

26 membres de la CSS sont présents ou représentés sur 33. Le quorum est atteint, le comité peut valablement délibérer.

La réunion débute à 9h10.

La réunion est introduite par la sous-préfète de Forcalquier.

Il est rappelé que c'est la première fois que le CSS se réunit depuis la dernière réunion du CLIC du 1^{er} février 2012.

La réunion du jour a pour objectif essentiel la mise en place règlementaire de la CSS et de faire le point depuis la dernière réunion (voir annexe 1).

MISE EN PLACE DE LA CSS

Le compte rendu du dernier CLIC est présenté pour avis mais celui-ci étant relativement ancien et vu le plan de charge de la réunion, il est décidé le compte-rendu soit adressé à tous les membres et que le secrétariat du CSS récupère les avis.

Après rappel de la réglementation sur les CSS par la DREAL, le bureau a été désigné à l'unanimité comme suit :

- ✓ Collège Administration : DREAL
- ✓ Collège Collectivités : Mairie de Manosque - Jacques BRES
- ✓ Collège Exploitants : GEOSSEL - Gilles LE RICOUSSE
- ✓ Collège Salariés : GEOMETHANE - Thierry TELLO
- ✓ Collège Riverains : UDVN - FNE - Janine BROCHIER

Le président du CSS, Monsieur Jacques BRES, est élu à l'unanimité.

Le secrétaire désigné à l'unanimité est le CYPRES.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité après présentation par la DREAL.

Information importante depuis la tenue du CSS :

Suite aux actes de malveillance de 2015 sur les sites de Saint-Quentin-Fallavier et Berre l'Etang, l'instruction gouvernementale du 30 juillet 2015 prévoyait entre autres la mise en place d'une mission d'inspection interministérielle visant la réalisation d'une doctrine nationale sur la diffusion d'information pour le public et les impératifs de sûreté. Cette mission s'est conclue par l'instruction du Gouvernement du 19 mai 2016 relative à la disposition et la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso. Cette dernière a été notifiée à l'ensemble des secrétariats par courrier du 7 septembre 2016 (cf annexe). En conséquence, le présent compte-rendu prend en considération les nouvelles exigences.

BILAN DES EXPLOITANTS

GÉOSEL

Échanges à l'issue de la présentation :

Madame Trät sollicite l'exploitant sur son plan prévoyant l'amélioration de la sécurité des canalisations suite à l'accident de 2010.

Réponse : L'ensemble des travaux d'amélioration des canalisations définis suite à l'accident de 2010 a été réalisé.

GÉOMÉTHANE

Échanges à l'issue de la présentation :

Madame Trät demande la qualification des différents niveaux d'accidents (Grave, Haut, Moyen, Bas).

Réponse : les éléments seront fournis en annexe du compte rendu. *Vu l'IG du 19/5/2016, les éléments de réponses seront donnés lors de la prochaine réunion de CSS.*

Dans le cadre des exercices de simulation, Madame Trät, demande quels sont les pompiers mobilisés car les dernières simulations semblaient compliquées.

Réponse : Des exercices réguliers ont lieu pour s'améliorer. Un lien direct est établi avec le SDIS et suivant la situation, ils sont directement impliqués.

Considérant que l'on n'est jamais suffisamment préparé, Monsieur Audibert souhaiterait que de nouvelles simulations soient réalisées et est prêt à y participer.

La commune de Saint-Maime fait observer qu'elle n'est jamais informée de ou invitée à ces simulations. Elle trouve cela dommageable car des investissements ont été faits dans le domaine des risques et notamment la mise en place d'une télé-alerte.

Réponse : Des messages sont diffusés par télécopie pour informer les administrations de la tenue des exercices de sécurité annuels. Néanmoins, il est vrai qu'il y a **exceptionnellement** eu un problème dans la liste de diffusion utilisée pour informer de l'exercice annuel 2016 sur GEOSEL qui ne comprenait pas la mairie de Saint Maime. Cette anomalie sera corrigée pour les prochains exercices. D'ailleurs, toutes les situations doivent être remontées car c'est ce qui permettra d'améliorer la situation et notamment la communication.

La DREAL n'étant pas informée des situations ressenties par la population riveraine ne peut pas intervenir. Il est proposé que les informations transitent par les exploitants et les mairies mais que la DREAL soit systématiquement informée.

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Les sites ont fait l'objet d'au moins une visite d'inspection annuelle.

Les thématiques ont été :

- 2012:
 - o GM, 3 inspections: SIR (Service d'Inspection Reconnu) sur les équipements sous pression, application du plan d'opération interne, travaux de forage (au titre de la police des mines),
 - o GS: 1 Inspection: contrôle des mesures correctives post accident du 1er mai 2010,
- 2013:
 - o GM: 1 inspection: SIR,
 - o GS: 1 Inspection: Mesures de Maîtrise des Risques et digues des rétentions de saumure dans le cadre d'une action nationale spécifique après un effondrement de digue en Hongrie,
- 2014:
 - o GM: 2 Inspections: SIR, Détecteur (gaz et viscosimètres) et Système de Gestion de la Sécurité,
 - o GS: 1 Inspection: Détecteurs (Explosimètres),
- 2015: Une action spécifique relative à la sûreté a été conduite sur tous les sites SEVESO.
 - o GM: 3 Inspections: SIR, Détecteurs, sûreté,
 - o GS: 2 Inspections : Détecteurs, sûreté.

Les remarques liées à la sûreté sont suivies avec les forces de l'ordre en lien avec le cabinet du Préfet.

Pour information, les deux sites de stockages souterrains relèvent du classement SEVESO au titre du code minier et depuis le 1er juin 2015, également au titre des ICPE. Cela implique que l'ensemble de la réglementation ICPE s'applique aux sites.

Nouvelle prescription du PPRT commun aux deux établissements : Par arrêté préfectoral du 23 juin 2016.

Une mise à jour du PPI commun aux deux établissements a été approuvée le 13 mai 2014.

QUESTIONS DIVERSES

La brochure d'information des populations est en cours de finalisation une campagne sera réalisée prochainement avec le concours de l'ensemble des parties prenantes (exploitants, services de l'État, collectivités, représentants des riverains). Afin de mieux informer les populations exposées, il sera proposé des actions complémentaires à définir avec les partenaires.

La réunion est close à 11h15.

Le président du CSS,



Jacques BRES
Adjoint au Maire de Manosque